



La perception de la corruption : une autre perception

BY/PAR PHILIPPE BRODA

NOVANCIA Business School Paris

ABSTRACT

Perception of corruption is generally related to the reality of the phenomenon in academic literature. One of the questions that emerges is to what extent this relationship is relevant. This article addresses the notion of perception of corruption from another point of view. The objective is to understand the latter as a position of principle rather than as an impression. We shall therefore examine how different types of corruption are judged by the population. Economic reasoning will be then confronted with ethical considerations.

Keywords: corruption, perception of corruption, types of corruption, ethics

RESUME

Lorsqu'elle est traitée dans la littérature académique, la perception de la corruption est généralement mise en rapport avec la réalité du phénomène. La question est alors de savoir dans quelle mesure un tel rapprochement est pertinent. Cet article se propose d'aborder la notion de perception de la corruption dans une autre optique. L'intention est de la comprendre, non comme une impression, mais comme une position de principe. De ce point de vue, il s'agira d'examiner comment les diverses formes de corruption sont jugées par la population. La logique économique se trouvera ainsi en relation avec la dimension éthique.

Mots clés : corruption, perception de la corruption, formes de la corruption, éthique

Classification JEL: D73

INTRODUCTION

Ainsi que Bardhan (1997) le remarque, la corruption économique recouvre un nombre extrêmement varié de situations. L'utilisation d'une charge publique à fin d'enrichissement privé, qui en est la définition habituellement retenue, peut d'ailleurs renvoyer à des qualifications juridiques bien différentes. Pour illustration, le Code pénal français distingue, du côté corrupteur, « corruption active » (article 433-1) de « trafic d'influence » (article 433-2) et, du côté corrompu, « concussion » (article 432-10) de « corruption passive et trafic d'influence » (article 432-11) et de « prise illégale d'intérêt » (articles 432-12 à 432-13). Pour contourner le problème lié à la difficulté de la mesure de ce délit, des indices de perception de la corruption ont été construits. Ce qui a suscité en retour une réflexion sur le possible écart entre la réalité du phénomène et son évaluation par la perception. Dans ces travaux, la perception de la corruption est souvent considérée comme un sentiment, une impression. De plus, pour simplifier le propos, l'étude des dissemblances entre les formes de la corruption y est rarement approfondie. Cet article se propose de regarder la perception de la corruption autrement, en fait comme une position de principe, tout en mettant les formes de corruption au centre de la réflexion.

Pour commencer, il conviendra de revenir aux origines du recours à l'utilisation de la perception de la corruption comme instrument de mesure (section 1). Le besoin d'évaluer ainsi la corruption relève d'une logique normative - pour lutter contre elle, il est important de mieux la saisir - aussi bien que positive avec une question provocante qui se veut dépourvue de toute considération éthique : la corruption ne favorise-t-elle pas en définitive l'efficacité du système économique ? Dans un deuxième temps, un recensement des approches de la perception de la corruption sera réalisé. Il existe en effet une diversité d'acceptions de cette notion qui oscillent entre impression et position de principe même si la première est privilégiée (section 2). L'objectif sera ensuite de souligner la spécificité de notre démarche. Une étude quantitative fondée sur un questionnaire administré à des étudiants de Master¹ examinera leur propre perception des diverses formes de la corruption (section 3). De cette manière, la dimension éthique sera réintroduite. Cette approche de la perception de la corruption présentera des résultats qui proposeront un éclairage différent sur la compréhension de la corruption (section 4).

1. AUX ORIGINES DE LA PERCEPTION DE LA CORRUPTION

Leff (1964) et Huntington (1968) sont considérés d'ordinaire comme les auteurs qui ont véritablement lancé la discussion sur l'analyse économique de la corruption. L'un comme l'autre affirment qu'un manquement au respect de règles imposées par la sphère publique provoque des retombées bénéfiques dans le domaine de l'économie. Ils s'inscrivent ainsi en faux contre la thèse, reposant davantage sur le sens commun et/ou une forme de moralisme

¹ 155 étudiants de Master 2 en école de commerce (Novancia) ont été interrogés. Ils n'ont pas été sensibilisés au préalable à la problématique de la corruption même si un séminaire en « éthique des affaires » figurait dans leur cursus.

Je remercie mes collègues de Novancia, David Martin et Kang-Soek Lee, qui m'ont assisté dans la collecte et le traitement des données.

que sur un raisonnement solidement étayé, qui prétendait le contraire, c'est-à-dire que la corruption constituait un facteur de freinage pour la croissance économique. En exposant leur position, les deux hommes se plaignent des préjugés qui empêchent d'examiner la question avec objectivité. La croyance que l'action publique est forcément efficace parce qu'elle ambitionne d'améliorer le bien-être de la collectivité représente le premier de ces biais - à cet égard, Leff (1964, p.9) parle même de « valeur sacrée ». Est également sous-jacente la conviction que les comportements honnêtes, empreints de pureté, sont socialement souhaitables².

Pour Leff (1964) comme pour Huntington (1968), la seule question qui vaille la peine d'être posée est la suivante : l'économie fonctionne-t-elle mieux lorsque les agents économiques respectent scrupuleusement les règles édictées par la puissance publique ou lorsqu'ils les contournent ? Un homme d'affaires peut préférer verser un pot-de-vin à un fonctionnaire plutôt que payer les taxes auxquelles il est assujéti par l'administration. La poche dans laquelle l'argent aboutit importe peu dans une logique économique. Ce sont les effets économiques des deux scénarios qu'il convient d'examiner. L'éloge de la corruption qui s'ensuit repose en grande partie sur l'impéritie de l'administration publique. Selon Huntington, « la seule chose pire qu'une société avec une bureaucratie rigide, excessivement centralisée et malhonnête est une société avec une bureaucratie rigide, excessivement centralisée et honnête » (1968, p.69). Le contraste avec l'issue offerte par la corruption est d'autant plus saisissant que celle-ci est censée déboucher sur un résultat optimal. Un mécanisme d'« enchère clandestine et imparfaite » est décrit par Leff (1964, p. 9). Les entreprises les mieux-disantes, celles qui décrocheront les permis d'investissement, doivent être les plus performantes sur le plan économique puisqu'elles sont capables de s'acquitter des pots-de-vin les plus élevés.

Kurer (1993) reproche à cette vision de confondre causes et conséquences. La mise en place de système de permis d'investissements est justement destinée à nourrir la corruption. Il n'existe donc pas d'opposition entre un secteur public incompetent et une corruption salvatrice. Cette position est même totalement caricaturale. En fait, la corruption prospère surtout dans un environnement où le secteur public a fini par être dévoyé. L'argent de la corruption porte une lourde responsabilité dans cette altération du domaine commun. En sus, et plus fondamentalement, il apparaît que le point de vue des défenseurs de la corruption peut être jugé comme aussi chargé d'*a priori* et contestable que celui de leurs adversaires.

Huntington (1968) évoque certes le dix-neuvième siècle aux Etats-Unis, c'est-à-dire l'ère du capitalisme « sauvage » et des « barons voleurs », ainsi que le dix-huitième siècle en Grande-Bretagne mais la corrélation qu'il établit entre la croissance économique et la corruption ne s'appuie pas sur une base factuelle très consistante. Mauro (1995) est le premier à avoir entrepris de tester ce lien supposé de manière empirique. De cette manière, il pose la question de la mesure de la corruption. Dans une tout autre perspective, la création de *Transparency International* à peu près à la même époque, en 1993, a conduit à la même problématique. Cette ONG, qui s'est résolument positionnée à l'avant-garde de la lutte contre la corruption, s'est pareillement trouvée confrontée à la question de son évaluation.

² Koenig (2009, p.149) rappelle que, chez les Grecs, la notion de corruption (*phthora*) était opposée, non pas à la vertu, mais à la génération (*genesis*) et que son association avec la morale remonte aux débuts du christianisme.

De façon générale, la mesure de la délinquance est complexe. Les lacunes des données statistiques officielles sont reconnues. Les administrations qui ont pour mission de les mettre au point voient souvent leur travail parasité par des considérations extérieures : agenda politique, exigence de performance des fonctionnaires, outils d'évaluation inadaptés... (Robert & Zauberman, 2011). La corruption ne déroge pas à cette règle. Malgré la signature d'une convention internationale sous l'égide de l'OCDE en 1997, la détermination à éradiquer sa présence dans le commerce mondial est douteuse.

En France, par exemple, le versement de ce qui était pudiquement appelé des « frais commerciaux exceptionnels » est désormais interdit. Toutefois, dans son rapport de phase 3, le groupe de travail de l'OCDE « déplore » que, depuis l'entrée en vigueur de la convention, le nombre de cas portés devant la justice reste faible (2012, p.5) : seules 33 procédures débouchant sur 5 condamnations ont été initiées. La France n'est pas une exception à ce propos. Qu'il s'agisse d'un manque de confiance dans la sincérité des autres pays à jouer le jeu, qui renvoie au « dilemme du prisonnier », ou qu'il s'agisse d'une stratégie plus subtile de « passager clandestin », qui vise à tirer profit des efforts des autres, l'ensemble des pays signataires tarde à faire les efforts nécessaires et les chiffres affichés ne correspondent pas à la réalité.

La mesure de la corruption au moyen de données officielles rencontre en plus des obstacles d'un genre différent. Tout d'abord, le périmètre embrassé par le phénomène est immense. En relèvent autant le comportement du conducteur d'un véhicule qui offre quelques billets à un agent de police pour ne pas être verbalisé que celui de la compagnie privée qui verse une commission géante à un haut fonctionnaire afin de s'assurer qu'elle remportera un appel d'offre international. En fait, presque chaque contact entre un représentant du secteur public avec un agent économique privé est susceptible de donner lieu au paiement d'une commission illicite. Ce qui rend l'appréhension du phénomène délicate.

En outre, les faits de corruption n'entrent pas dans la catégorie « délinquance à victime directe »³. C'est prioritairement la collectivité qui subit le préjudice. Or, la comptabilisation des crimes et délits est facilitée lorsque la victime informe les autorités. Le dépôt d'une plainte est donc moins probable avec la corruption. Le corrupteur n'est pas une victime, même s'il a été sollicité : il a accepté d'enfreindre la loi et il en tire même un bénéfice. Si victime il y a, en dehors de la collectivité, ce sera l'entreprise qui aura perdu un appel d'offre truqué. Il faut ajouter que l'appartenance du corrompu au secteur public rend sa détection encore plus incertaine. Si la hiérarchie ou une autorité indépendante parviennent parfois à mettre au jour des faits de corruption, il n'est pas rare que ce soient des dissensions entre participants à un pacte de corruption qui tiennent ce rôle de révélateur⁴.

³ Un rapport de l'Assemblée nationale souligne que les statistiques françaises de la délinquance peinent à mesurer la corruption (Le Bouillonnet, 2013, p.53).

⁴ Avec l'affaire des frégates de Taïwan en figure de proue, l'investigation de Guisnel (2011) sur le secteur de l'armement procure de nombreuses illustrations à ce propos.

Cet exemple n'a pas été choisi au hasard. Comme les infrastructures, l'armement fait partie des secteurs jugés les plus favorables à la pratique de la corruption. L'allocation des ressources économiques dans leur direction plutôt que dans celle des secteurs les plus productifs ou les plus socialement souhaitables, comme la santé et l'éducation, est une autre critique majeure formulée contre l'argument de l'efficacité de la corruption (Shleifer & Vishny, 1993).

Pour toutes ces raisons, la mesure de la corruption est amenée à emprunter des voies souvent indirectes, toujours approximatives. Le travail pionnier de Mauro (1995) utilise une base de données construite par des experts de *Business International Corporation*, une de ces structures privées qui collectent des informations sur un grand nombre de pays afin de les revendre à des investisseurs internationaux. A l'instar des agences de notation sur les marchés financiers, ces entités proposent une évaluation de multiples variables telles que la stabilité politique, les relations avec les pays voisins aussi bien que la corruption. Bien que la note attribuée à chaque variable soit assise sur des critères prétendument objectifs, la part interprétative n'est pas évacuée pour autant⁵.

Mais il est possible de procéder d'une autre manière, en réalisant des enquêtes auprès d'acteurs plus ou moins impliqués dans la vie économique. Kaufman et Wei (2000) exploitent ainsi trois rapports, deux sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondial et un sur le développement de la Banque mondiale, où des managers d'entreprises avaient été interrogés sur les sollicitations de corruption dont ils avaient été l'objet dans un grand nombre de pays⁶. Dans ces conditions, les questions peuvent non seulement porter sur les pratiques de corruption auxquels les participants à l'enquête ont été personnellement confrontés mais aussi sur leur appréciation générale de la corruption dans la société. La dimension subjective est alors encore plus apparente⁷. C'est évidemment à cet endroit que trouve sa place la perception de la corruption dans sa diversité.

2. ÉTAT DES LIEUX DE LA PERCEPTION

Publié pour la première fois en 1995, l'indice de la perception de la corruption (IPC) de *Transparency International* cristallise une bonne partie des réserves suscitées par les analyses qui s'appuient sur la perception de la corruption comme mesure par défaut de ce délit. La place qu'il occupe dans le débat politique y est pour beaucoup puisque le classement des pays selon leur IPC en est devenu une référence incontournable. Les critiques adressées à l'IPC s'en prennent aux biais induits par la manière dont il est élaboré. Ainsi, puisqu'il est construit à partir de l'avis d'experts (hommes d'affaires, universitaires, analystes...), une interrogation apparaît déjà à propos de la plus grande tolérance de ces experts envers les pratiques illicites en regard de l'ensemble de la population.

Quand il s'agit de graves dérapages ou de légers manquements, il existe une unanimité entre toutes les classes sociales, dans un cas pour condamner et dans l'autre pour accepter les comportements en question. Mais dans les situations intermédiaires, qui relèvent de la « corruption grise », une scission se produit entre les élites, plus compréhensives, et le reste de la population (Louis, 2007). De plus, l'« ampleur de la corruption », sur laquelle les répondants sont invités à se prononcer, revêt par nature un caractère vague. Ce surcroît de

⁵ Selon un raisonnement typiquement économique, la qualité des informations est supposée être attestée par le prix que les investisseurs sont disposés à payer pour les obtenir (Mauro, 1995, p.684).

⁶ L'étude de Kaufman et Wei (2000) cherche à déterminer si le versement de pots-de-vin réduit le temps passé avec la bureaucratie d'un pays. L'utilisation de trois rapports est destinée à vérifier que la subjectivité associée à la perception de la corruption ne provoque pas de distorsion de l'information.

⁷ Le recours à des combinaisons de résultats d'enquêtes différentes se justifie par la volonté d'atténuer les biais propre à chaque enquête spécifique (Méon & Sekkat, 2005).

subjectivité est aggravé par le fait que les différentes formes de la corruption ne sont pas distinguées par l'IPC. Le danger d'« endogénéité » de l'indice doit également être mentionné (Andersson & Heywood, 2009). En effet, lorsque les experts se déterminent en fonction de rapports reposant sur l'opinion d'autres experts, une logique d'évaluation mimétique risque de se dégager.

Les déterminants de la perception de la corruption n'ont pas manqué d'être explorés dans la littérature académique. Mettant l'accent sur les facteurs économiques et sociétaux, Belasen et Peyton (2011) dissocient les pays développés et les pays en développement. Ils estiment que le niveau de revenu national, l'espérance de vie et la démocratisation réduisent la perception de la corruption dans les pays en développement à la différence de l'inflation qui l'aggrave. Pour ce qui est des pays riches, si le niveau de revenu national ne tient pas le même rôle, l'espérance de vie et la démocratisation continuent d'être des variables qui contribuent à abaisser la perception de la corruption. Dans cette étude où corruption et perception sont des termes quasiment interchangeables, les conclusions reposent sur les avis d'experts tels qu'ils ressortent de l'IPC.

Il est aussi possible d'examiner les déterminants de la perception de la corruption quand les répondants sont des citoyens ordinaires⁸. Melgar, Rossi et Smith (2010) mobilisent les données du « Programme international d'enquêtes sociales » (ISPP) à cette intention. Ils examinent les caractéristiques individuelles des individus interrogés aussi bien que celles du pays dans lequel ils résident. Ils en déduisent par exemple que les femmes ont tendance à percevoir plus de corruption au sein de leur administration que les hommes, les divorcés plus que les mariés, les salariés, surtout s'ils appartiennent au secteur privé, plus que les indépendants⁹. Dans le cadre de ces analyses, les critères de jugement sont ceux de la population mais, quel que soit l'évaluateur, apprécier l'étendue de la corruption à l'échelle d'une nation reste une entreprise subjective¹⁰.

Il existe une autre famille de travaux qui permet d'affiner la connaissance des facteurs qui jouent sur la subjectivité inhérente à la perception de la corruption par la population. Il s'agit des investigations qui portent spécifiquement sur le hiatus entre l'expérience de la corruption et la perception générale que l'on peut en avoir. Cet écart n'est nulle part contesté. Le baromètre européen de la corruption (2009) oppose les 78 % d'Européens qui, en moyenne, pensent que la corruption est un problème majeur dans leur pays aux 9 % en moyenne qui y ont été confrontés dans les douze mois précédents.

⁸ En plus de l'IPC, *Transparency International* publie depuis 2003 un baromètre qui s'inscrit dans cette logique d'enquête.

⁹ Cette étude considère que les croyances religieuses n'ont pas d'impact sur la question. Anduiza, Gallego et Munoz (2013) certifient que des convictions politiques affirmées sont susceptibles de créer un biais partisan dans l'appréciation de certains faits de corruption. Mais leur cas renvoie à des débats passionnés. Ce n'est pas forcément le cas avec une interrogation sur l'intégrité de l'administration qui est plus neutre.

¹⁰ Shleifer et Vishny (1993) indiquent que la perception même qu'un individu a de sa propre expérience de la corruption est susceptible d'être biaisée. Lorsqu'il doit payer des pots-de-vin d'un faible montant à plusieurs guichets dans un pays où la corruption est décentralisée, il risque d'avoir le sentiment qu'il a payé une somme plus élevée que s'il avait effectué un paiement unique à un guichet central. Ceci est d'autant plus vrai quand il doit évaluer des événements qu'il n'a pas vécus...

Pour procéder à cette comparaison, il est indispensable de recourir à ce qui s'apparente à des enquêtes de « victimation ». Dans le questionnaire, le répondant est en effet souvent supposé se trouver dans la peau de celui qui est importuné par un fonctionnaire malhonnête, pas dans celle de l'instigateur d'actes de corruption¹¹. Les problèmes posés par la démarche sont évidents. Il ne faut pas oublier que, si le répondant a accepté de payer pour obtenir l'avantage promis par le fonctionnaire, il est devenu au moins autant coupable de corruption que victime. Au demeurant, il n'est pas acquis que la garantie de l'anonymat serait suffisante pour recueillir des informations sincères si une question était libellée ainsi : « avez-vous participé activement à la mise en place d'un système de corruption ? » En somme, d'un côté, celui de l'expérience de la corruption, les enquêtes occultent un pan du domaine et, de l'autre, celui de sa perception, la subjectivité est annonciatrice d'imprécision.

En dépit de ces limites, les publications sur la comparaison entre expérience et perception ne manquent pas d'intérêt, notamment dans l'idée de mieux cerner cette dernière. Sur le cas de la Russie, Rose et Mishler (2010) constatent que la presse et le voisinage influent beaucoup plus la perception de la corruption que son expérience. En revanche, le fait d'être en contact fréquent avec l'administration n'est pas un élément susceptible de renforcer la perception de la corruption. Chez Bohn (2012), le sentiment que le gouvernement ne lutte pas contre la corruption et le manque de confiance envers le système judiciaire sont de bons indicateurs d'un niveau élevé de perception de la corruption. La croyance que l'administration ne fonctionne pas l'est également. Tout se passe comme si les dysfonctionnements de la machine étatique devaient nécessairement servir une intention, un dessein identifiable.

De leur côté, Gutmann, Padovano et Voigt (2013) privilégient les caractéristiques individuelles - âge, niveau d'éducation, revenu individuel, situation professionnelle - au détriment de caractéristiques générales propres aux pays comme le degré de démocratie, la liberté de la presse ou l'indépendance de la justice - qu'ils jugent peu significatives. Ainsi, par exemple, à niveau égal d'expérience de la corruption, la perception de la corruption des 30-65 ans apparaît supérieure à celle des classes plus jeunes et inférieure à celle des plus de 65 ans. Pour ce qui concerne le revenu des répondants, l'enquête considère au contraire qu'il est négativement corrélé à la perception de la corruption¹².

Tout en relevant de la catégorie de travaux qui mettent en rapport la corruption avec sa perception, l'étude d'Olken (2009) s'en distingue par certains aspects. Des ingénieurs ont été envoyés afin d'évaluer le coût réel de la construction de routes en Indonésie. L'écart entre

¹¹ Dans le baromètre des Amériques utilisé par Bohn (2012), la formulation des quatre dernières questions sur les sept relatives à l'expérience de la corruption est plus neutre – « un pot-de-vin a-t-il été payé dans tel contexte » ? Toutefois, l'expérience de la corruption reste clairement attachée à une « exposition à la corruption ». Ce qui oriente la perspective.

Il doit être remarqué qu'une question supplémentaire, « pensez-vous, les choses étant ce qu'elles sont, que le paiement d'un pot-de-vin soit parfois justifié ? », a été posée dans ce baromètre afin de contrebalancer la direction ainsi prise. Presque 16 % des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative.

¹² Ces études aboutissent à des résultats parfois divergents. Pour illustration, Bohn (2012) soutient que, si l'on fait abstraction des plus démunis économiquement, le niveau de revenu individuel ne joue pas sur la perception de la corruption à l'inverse de Gutmann, Padovano et Voigt (2013), lesquels prétendent également que les croyances religieuses ne sont pas sans effet sur la perception de la corruption, par opposition cette fois avec Melgar, Rossi et Smith (2010).

leurs estimations et le coût déclaré par les dirigeants responsables des projets mesure avec précision l'ampleur des détournements, que ce soit sous forme de matériaux de construction ou d'argent. L'originalité de cette analyse réside dans le fait que cette fois le montant de la corruption est connu, même si l'on se situe ici à un niveau local. En conséquence, quand les habitants des villages sont interrogés sur leur perception de la corruption, c'est leurs erreurs qui sont relevées et qu'il est possible d'analyser. Il s'avère que les répondants détectent mieux les manipulations de prix que celles de matériaux de construction. Autre résultat notable de l'enquête, l'hétérogénéité ethnique engendre un biais dans le sens d'une acuité accrue dans la perception de la corruption. En d'autres termes, les habitants de ces villages présument que les personnes dont elles se sentent plus proches font preuve de davantage de probité.

Le lien entre la corruption et sa perception n'est pas exclusivement abordé dans une optique de statique comparative. Il peut également être examiné dans une perspective dynamique. Le point de départ est que la corruption alimente la corruption : plus il y a de fonctionnaires corrompus, plus la probabilité est forte que leur comportement déteigne sur les autres fonctionnaires (Andvig & Moene, 1990). L'émergence de normes comportementales implique nécessairement la formation des croyances et donc les perceptions des individus. En fait, une multiplicité d'évolutions de la corruption est possible, chaque situation étant liée à un état particulier de la perception de la corruption. Tyrole (1996) explique de quelle manière la réputation collective exerce une incidence sur les incitations à la corruption. L'appartenance à un groupe perçu comme non vertueux rend l'adoption des bonnes pratiques peu payantes. S'ensuit une perpétuation des mauvais comportements qui justifie en retour la réputation exécrationnelle du groupe¹³.

Cependant, la perception de la corruption peut être appréhendée sous un angle entièrement différent. A la place d'une impression, d'un sentiment sur l'état général de la corruption, c'est une position de principe, en un sens un point de vue éthique, que les chercheurs s'efforcent de mettre en évidence. Dans l'enquête internationale de Gatti, Paternostro et Rigolini (2003), il est demandé dans quelle mesure l'idée que « quelqu'un accepte un pot-de-vin au cours de ses activités » est justifiable. Selon leurs conclusions, 75 % des répondants estiment que ce ne l'est en aucune circonstance. Au niveau des caractéristiques individuelles, les individus qui manifestent le plus d'aversion envers la corruption sont les femmes, les plus âgés et les moins nantis économiquement - le niveau d'éducation, lui, ne joue pas. Dans cette étude, la place de l'environnement socio-économique n'est pas négligée. Ainsi, le rejet de la corruption est plus appuyé dans les zones économiquement développées. Mais les formes de corruption ne sont pas séparées les unes des autres.

Par contraste, tout en continuant à considérer la perception de la corruption dans la catégorie des jugements *a priori*, Redlawsk et McCann (2005) axent leur investigation sur la variété des comportements assimilables à de la corruption. Des citoyens des Etats-Unis sont amenés à se prononcer sur des situations aussi diverses que verser un pot-de-vin afin d'éviter un procès-verbal de circulation routière, offrir un emploi à des proches ou encore accorder un contrat avec le secteur public à un contributeur à ses campagnes électorales. Cette enquête

¹³ Plus tôt, Cadot (1987) avait évoqué les divers équilibres que la corruption, perçue à travers un jeu dans lequel le niveau d'information des agents économiques est susceptible de varier, permet d'atteindre.

est guidée par une problématique ouvertement politique. L'objectif est de savoir s'il existe une correspondance entre le soutien à un parti et le positionnement des individus par rapport à la corruption. Au bout du compte, cet article suggère que la corruption peut être interprétée à partir de deux prismes, le non-respect de la loi ou le favoritisme. Lorsque le répondant met en avant la première dimension, la vision légaliste, sa préférence politique l'oriente plutôt vers le Parti républicain. Inversement, une plus grande sensibilité aux faveurs et aux privilèges associés à la corruption le rapproche de l'autre bord politique.

Sans nullement prétendre à l'exhaustivité, le tableau ci-dessous résume les principales analyses concédant un rôle conséquent à la perception de la corruption.

Tableau 1. Synthèse des recherches sur la perception de la corruption

Caractère	Objectif de l'enquête	Répondants	Sources
Impression générale	Estimation de la corruption	Experts	IPC ; Belasen et Peyton (2011)
	Déterminants de l'estimation	Citoyens	Melgar, Rossi et Smith (2010)
	Comparaison entre expérience et impression générale	Citoyens	Bohn (2012) ; Gutmann, Padovano et Voigt (2013) ; Rose et Mishler (2010)
Impression sur un cas	Comparaison entre réalité observable et impression	Citoyens	Olken (2009)
Impression sur un individu	Analyse générale de la corruption (décalage entre réalité vécue et impression)	X	Shleifer et Vishny (1993) ¹⁴
Position de principe	Déterminants de la position	Citoyens	Gatti, Paternostro et Rigolini (2003)
	Comparaison entre position de principe et opinion politique	Citoyens	Redlawsk et McCann (2005)

C'est en référence à cette synthèse qu'il importe de se positionner nous-mêmes.

3. UNE ENQUETE TOURNEE VERS LES FORMES DE LA CORRUPTION

Notre enquête a consisté à soumettre un questionnaire constitué de cinq cas théoriques à des étudiants en Master à l'école de commerce Novancia - chacun des cas représentant une réflexion sur une forme de la corruption. A chaque question, une note devait être attribuée à la corruption de l'entreprise sur une échelle allant de 0 à 10 - 0 pour un niveau jugé nul et 10 pour le maximum envisageable¹⁵. Les étudiants disposaient d'une demi-heure pour répondre à l'ensemble du questionnaire. Cette enquête s'apparente donc aux travaux qui ont choisi de considérer la perception de la corruption comme une position de principe. Elle partage de nombreuses similarités avec le travail de Gatti, Paternostro et Rigolini (2003), qu'elle prolonge en quelque sorte, ainsi que celui de Redlawsk et McCann (2005), même si elle s'en distingue par sa préoccupation éthique plutôt que politique. C'est d'ailleurs en raison de cette proximité que l'échelle de notation a été orientée de cette manière. Pour l'IPC et les travaux

¹⁴ Il faut rappeler que l'article de Shleifer et Vishny (1993) n'aborde le sujet de la perception que de façon marginale. C'est à travers leur analyse de l'organisation de la corruption qu'ils en traitent.

¹⁵ La note devait correspondre à un nombre entier.

qui s'en inspirent, l'échelle de notation est en effet inversée : la note la plus basse reflète le plus bas niveau de corruption et les pays jugés les plus intègres y reçoivent une note qui tend vers 10.

La perspective éthique adoptée dans le cadre de notre enquête renvoie à la dimension juridique. Il est vrai que, sauf à lui affecter un contenu d'une insigne pauvreté, l'éthique appliquée au monde de l'entreprise ne se borne pas au simple respect de la loi. Quoique les origines de cette démarche se rattachent à des sources différentes (Capron, 2006), l'élévation au-dessus des exigences imposées par le système juridique fait partie de ses caractéristiques constitutives¹⁶. Mais, pour notre propos, cela ne pose pas de problème. Si les attentes fixées par l'éthique se situent en amont des règles juridiques, une transgression de ces dernières, comme c'est le cas avec la corruption, témoigne *a fortiori* d'un manquement à l'éthique. C'est pourquoi ici la réflexion porte surtout sur l'existence ou non de circonstances atténuantes, voire aggravantes, à cette atteinte. La structuration du questionnaire vise donc à vérifier si telle forme de corruption de l'entreprise est mieux acceptée que telle autre par la population interrogée.

L'analyse de Tanzi (1998) répertorie les multiples formes de la corruption. Elle propose les clivages suivants :

- (1) la corruption administrative ou « petite corruption » contre la corruption politique ou « grande corruption »,
- (2) la corruption qui réduit les coûts contre la corruption qui augmente les bénéfices,
- (3) la corruption dont on est l'initiateur contre la corruption que l'on subit,
- (4) la corruption coercitive contre la corruption fondée sur une entente entre les parties,
- (5) la corruption centralisée contre la corruption décentralisée,
- (6) la corruption prévisible contre la corruption arbitraire,
- (7) la corruption qui implique un versement de monnaie contre la corruption qui repose sur d'autres types de prestations.

Notre questionnaire s'inspire de cette typologie tout en l'aménageant, écartant quelques clivages considérés comme non pertinents, eu égard à notre problématique et en incluant d'autres. Ainsi, les catégories (5) et (6) n'ont pas été conservées. La centralisation de la corruption évoque prioritairement son organisation. Elle n'invite pas spécialement à un questionnement éthique. Le constat est similaire pour la régularité des paiements. Ce clivage pousse spontanément à s'interroger sur l'éthique du corrompu, qui s'autorise à prélever davantage que ce qui était convenu, mais, d'une part, notre questionnaire porte sur l'éthique du corrupteur et, d'autre part, la question du respect du code d'honneur chez les hors-la-loi est éloigné de notre champ d'investigation¹⁷. Pour ce qui est de la catégorie (7), l'hypothèse d'un versement d'espèces a été retenue dans tous les cas soumis aux répondants. Cette mesure de simplification devait permettre d'éviter des biais et de se concentrer sur des

¹⁶ L'inclusion d'un code déontologique à la panoplie des obligations juridiques à respecter modifie le tableau uniquement dans le sens où le légal se hisse au niveau de l'éthique.

¹⁷ Ces codes existent et sont bien connus. La traduction littérale de *vory v zakonié*, nom d'une organisation criminelle russe est même les « voleurs dans la loi ».

aspects plus essentiels de la corruption. L'argent est même à l'origine d'un des cas du questionnaire : la perception de la corruption change-t-elle quand les montants en jeu se mettent à évoluer ?

En fait, la catégorie (1) a été transformée de manière à mieux souligner ce qui fait sa spécificité. En raison de la porosité des frontières et même de la consanguinité entre certaines sphères de l'administration et les milieux gouvernementaux, la différenciation entre les corruptions administrative et politique n'est pas toujours aisée. En conséquence, notre distinction entre petite et grande corruption repose exclusivement sur la somme plus ou moins élevée qui est versée¹⁸. Un aménagement a été effectué dans le même esprit concernant la catégorie (2), qui porte sur les objectifs économiques de la corruption. Pour accentuer le trait tout en proposant un véritable dilemme éthique, ce n'est pas une réduction des coûts qui a été opposée à une augmentation des profits mais la survie de l'entreprise.

Les catégories (3) et (4) ne sont pas identiques. Une entente peut avoir été mise en place à l'initiative de l'entreprise comme celle du fonctionnaire. Quant à un éventuel pouvoir de coercition, en toute rigueur, seul un représentant de l'administration est susceptible de s'y référer. Il s'appuie alors sur la capacité de nuisance que lui confère son statut dans l'espoir d'imposer ses exigences à l'entreprise. Néanmoins, malgré ces nuances, ces deux catégories viennent éprouver, chacune à sa façon, la volonté de l'entreprise à participer à un pacte de corruption. En conséquence, pour tester si la dimension actif/passif jouait sur la perception des répondants, les deux catégories ont fusionné en une seule dans notre questionnaire.

Deux catégories susceptibles d'influer sur le degré de perception de la corruption de l'entreprise ont été ajoutées. L'une d'elle était liée à la question : « un pot-de-vin est-il plus légitime s'il permet à l'entreprise d'obtenir ce que l'administration lui doit ? » Comment se comporter face à un fonctionnaire qui menace un dirigeant d'entreprise de placer son dossier tout en bas de la pile s'il ne lui verse pas une petite rétribution ? Entamer une procédure judiciaire pour dénoncer l'extorsion de fonds et faire valoir ses droits est une solution probablement très coûteuse. Autrement dit, il est possible de dissocier deux situations, celle où l'on paie une commission à un fonctionnaire pour que l'administration fasse son travail de celle où, au contraire, on escompte qu'elle ne le fasse pas, qu'elle détourne les yeux pour tolérer des agissements illégaux.

La seconde catégorie incorporée est relative à l'équité de la compétition. Une métaphore sportive est parfois employée pour décrire la logique de concurrence économique. Chaque entreprise est supposée respecter les règles du jeu et c'est la meilleure qui doit remporter le marché ou le plus de parts de marché. Si une entreprise prend ses aises avec les contraintes réglementaires, elle doit donc être considérée comme une tricheuse. Toutefois, il existe une gradation dans ces attitudes incompatibles avec l'esprit sportif. Tous les comportements de triche n'ont pas le même impact sur la compétition économique. Elles ne la dénaturent pas de la même manière. Être autorisé à jouer ne promet pas de remporter la victoire. En conséquence, trois situations ont été différenciées. Grâce à des pots-de-vin, il est possible soit de participer à un appel d'offre, soit d'obtenir des informations stratégiques sur les offres des entreprises concurrentes ou soit de gagner l'appel d'offre. Dans leur perception de la

¹⁸ Pour une illustration de la relation entre la grande et la petite corruption dans le cas de l'Iran, voir Mashali (2012).

corruption, les répondants sont-ils sensibles au fait que la compétition est plus ou moins dénaturée ?

Au final donc, cinq cas à même de modifier la perception de la corruption ont été soumis aux étudiants de Novancia. Ils portent :

(1) sur l'origine : est-ce qu'être l'initiateur de la corruption est un facteur aggravant ? Et, symétriquement, est-ce qu'être dans une position plus passive est considéré comme une circonstance atténuante ?

(2) sur le travail de l'administration : est-ce que payer un pot-de-vin pour bénéficier d'un service qui devrait être fourni gratuitement si l'administration fonctionnait correctement est justifiable (plus en tout cas que si on lui demande de ne pas remplir sa mission officielle) ?

(3) sur l'équité vis-à-vis des autres entreprises : est-ce qu'une plus grande distorsion de concurrence entraîne une perception plus forte de la corruption ? En sens inverse, savoir que les entreprises rivales ont recours à des pratiques déloyales rend-il la corruption plus acceptable ?

(4) sur les montants en jeu : des sommes plus conséquentes s'accompagnent-elles d'une intensité plus élevée dans la mesure de perception de la corruption ressentie ?

(5) sur les causes de la corruption : lorsque la survie de l'entreprise est en question, le regard est-il plus bienveillant ?

4. RESULTATS

Le tableau de résultats ci-dessous doit être analysé de la manière suivante. La note attribuée à la question 1 (Q1) permet d'évaluer la sensibilité générale des répondants à la corruption. Dans la formulation, « une entreprise paie un pot-de-vin de 40 000 € pour pouvoir à participer à un appel d'offre », aucune précision n'est apportée sur les faits. Pour les personnes appelées à évaluer le degré de corruption de l'entreprise, il s'agit de la présentation la plus neutre possible du versement d'un pot-de-vin. La note moyenne obtenue (7.3), fait donc office de note de référence sur la corruption. En la comparant aux notes attribuées aux autres questions, où des éléments complémentaires sont introduits, il devient possible de vérifier si ces derniers modifient ou non la perception de la corruption des répondants, et dans quelle direction. L'examen de chaque cas est associé à un nombre variable de questions : le cas du travail de l'administration (2) est associé à une seule question (Q4) mais le cas de l'équité de la compétition (3), lui, est associé à trois questions (Q5, Q6 et Q7).

Le cas de l'origine de la corruption est associé aux questions 2 et 3 (Q2 et Q3). Sur le plan juridique, le corrupteur est celui qui verse le pot-de-vin et le corrompu celui qui le reçoit. Mais cette distinction ne correspond pas nécessairement à l'opposition entre le fait d'être actif ou passif dans cette situation. Il arrive que l'entreprise subisse la corruption, que le paiement soit imposé par un agent du service public. Dans ces conditions, les répondants sont plus enclins à l'indulgence. La note qu'ils donnent à la corruption passe à 6.35. Pour un risque d'erreur de 5 %, la différence entre les deux valeurs est significative¹⁹. Par opposition,

¹⁹ Voir les calculs en annexe.

le degré de corruption n'est pas foncièrement affecté lorsque c'est l'entreprise qui est à l'origine de la corruption. Il n'est pas exagéré de supposer que cette quasi inertie s'explique par la croyance implicite que l'entreprise est responsable de la corruption. Le formulier n'influe ainsi pas sur la perception de la corruption. Les commentaires que les répondants étaient invités à ajouter passent entièrement sous silence ce cas de figure parce qu'il doit leur sembler évident. En revanche, qu'un fonctionnaire ait été l'initiateur de la corruption a suscité de fortes réactions de leur part. Cette éventualité a été ressentie comme le signe d'un dysfonctionnement systémique²⁰.

Tableau 2. Résultats (note moyenne obtenue pour chaque question)

N°	Cas	Question	Note
Q1	Référence	Une entreprise paie un pot-de-vin de 40 000 € pour pouvoir participer à un appel d'offre.	7.3
Q2	Origine (1)	C'est un fonctionnaire qui a demandé le paiement du pot-de-vin.	6.35
Q3		C'est l'entreprise qui a pris l'initiative de payer le pot-de-vin.	7.45
Q4	Administr. (2)	L'entreprise était en règle pour participer à l'appel d'offre. Elle a payé le pot-de-vin pour que l'administration lui transmette l'autorisation qui lui revenait de droit.	5.06
Q5	Équité (3)	Le pot-de-vin a été payé par l'entreprise pour obtenir des informations confidentielles sur les propositions de ses concurrentes lors de l'appel d'offre.	7.75
Q6		Le pot-de-vin a été payé par l'entreprise pour s'assurer de remporter l'appel d'offre.	8.34
Q7		L'entreprise a payé le pot-de-vin pour remporter l'appel d'offre mais ses concurrentes font de même.	6.23
Q8	Montant (4)	Le montant du pot-de-vin pour se mettre en position d'emporter l'appel d'offre était de 850 000 €.	7.72
Q9	Causes (5)	Un pot-de-vin a été payé mais, si l'entreprise ne remporte pas l'appel d'offre, elle disparaîtra.	5.88

A partir de là, la transition vers le cas (2) s'avère assez simple. Comme le stipule la question 4 (Q4), l'entreprise ne retire aucun bénéfice de la corruption. Elle est amenée à s'acquitter du paiement d'une commission pour que ses droits les plus élémentaires soient respectés. Ester en justice pour les faire valoir risque d'être trop long, trop coûteux. Il est préférable de payer. Cette configuration peut apparaître choquante. Elle constitue le terreau des thèses de Leff (1964) et Huntington (1968). Elle les légitime même *a contrario* : quand l'administration remplit une fonction négative, le paiement d'un pot-de-vin devient tout-à-fait compréhensible. Il l'est tellement que le degré de corruption perçu par les personnes interrogées chute et atteint 5.06. C'est son niveau le plus bas dans le cadre de cette enquête. Cela reste de la corruption aux yeux des répondants mais c'est la première de toutes les circonstances atténuantes.

²⁰ Pour justifier qu'ils n'abaissent pas leur note quand ils apprennent que les entreprises sont sollicitées plutôt que demandeuses, plusieurs répondants écrivent même qu'un système où les représentants de l'administration exigent des pots-de-vin est tellement gangréné que le degré de corruption des entreprises y est obligatoirement très élevé par contrecoup.

Dans presque toutes les situations examinées pendant l'enquête, la réflexion est centrée sur la conduite du corrupteur à travers sa relation avec le corrompu. Les autres agents économiques sont absents ou se trouvent relégués à l'arrière-plan. Tout se passe comme si les effets de la corruption n'atteignaient que l'entreprise ou le corrompu²¹. Il existe pourtant une exception à cette réduction de l'horizon éthique : c'est le cas (3) qui, comme déjà mentionné, est constitué des questions 5, 6 et 7 (Q5, Q6 et Q7). En traitant de l'équité de la compétition économique, il fait entrer en jeu la relation de l'entreprise avec ses rivales. Il n'est plus possible d'ignorer l'impact de la corruption sur des tierces parties. S'arroger un avantage dans la compétition économique ou mettre un obstacle en travers du chemin d'un concurrent sont la raison d'être même du pot-de-vin. Pour le formuler d'une autre manière, derrière la question du respect des règles de la concurrence, c'est la relation à autrui qui apparaît. Les répondants perçoivent-ils les différences existant dans les façons de tricher ? Le traduisent-ils dans leur évaluation de la corruption ?

Rappelons que, quand l'entreprise verse un pot-de-vin simplement pour être autorisée à participer à un appel d'offre, la note moyenne attribuée à la corruption est de 7.3. Cela ne présage en rien du résultat de la compétition puisqu'elle a payé juste pour être admise sur la même ligne que ses concurrentes. Lorsque l'entreprise recueille des informations confidentielles en échange du pot-de-vin, le succès n'est pas assuré non plus. Dans une compétition, il arrive que celui qui possède un avantage le gaspille, qu'il ne parvienne pas à le convertir en victoire. Toutefois, il est indéniable que, en procédant de la sorte, l'entreprise prend une longueur d'avance sur ses rivales. Le degré de corruption s'élève légèrement chez les répondants : il passe à 7.75. Pour le même risque d'erreur que précédemment, l'écart est significatif. Avec le scénario du pot-de-vin destiné à garantir la victoire, la rupture d'équité est plus flagrante. La corruption perçue monte en flèche à 8.34, son niveau le plus haut de tout le questionnaire. Les personnes interrogées sont visiblement sensibles à la conséquence du paiement : les autres entreprises perdent toutes leurs chances dans la compétition. Celle-ci est plus que tronquée, elle est abolie.

A partir du moment où le tort occasionné à autrui est sanctionné moralement, il n'est pas surprenant qu'une forme de réciprocité soit constatée. En l'occurrence, quand les autres entreprises prennent leurs aises avec l'équité de la compétition, la réaction de défense qui consiste à verser soi-même des pots-de-vin est plus tolérée. Le degré de corruption perçu descend à 6.23. Les commentaires des répondants sont éloquentes. Il est fréquemment question de « rendre coup pour coup », de « ne pas se laisser faire ». Ces sentiments expliquent aussi l'embarras des autorités à prendre des mesures drastiques pour lutter contre la corruption. Si les autres pays sont laxistes sur le sujet, pourquoi punir ses propres entreprises ? Un dernier point mérite d'être souligné à ce propos. D'un point de vue théorique, la « corruption défensive » se distingue facilement de la « corruption offensive ». Dans les faits, c'est moins évident. Une entreprise qui anticipe qu'une de ses rivales se comportera mal doit-elle attendre d'avoir des preuves qu'un pot-de-vin a été versé avant d'en proposer un elle-même ? Cet exemple indique qu'il existe une « zone grise » à l'intérieur de

²¹ Dans son combat contre la corruption, *Transparency International* (2013) insiste sur les entraves au développement de la société causées par la corruption. Le recours à l'argument des effets sociaux non anticipés n'est pas l'apanage de la pensée économique libérale.

laquelle les pratiques les plus noires, si elles sont bien présentées, peuvent être en partie « blanchies » par la société. Cette « zone grise » nourrit abondamment la corruption.

Les cas (4) et (5), respectivement sur la place de l'argent et sur le danger de disparition de l'entreprise, renvoient chacun à sa manière aux mobiles de la corruption. S'ils sont considérés comme distincts dans cette enquête, c'est parce qu'ils reposent sur des ressorts psychologiques différents. La théorie des perspectives de Kahneman et Tversky (1979) souligne notamment combien l'aversion aux risques des individus est forte. Un être humain est beaucoup plus sensible aux pertes qu'il est susceptible d'essayer, à plus forte raison si elles pouvaient s'avérer létales, qu'aux gains que sa situation particulière lui permet d'escompter. Tout en gardant à l'esprit que le goût du lucre n'appartient pas à la même catégorie mentale que la peur de mourir, il est intéressant de vérifier de quelle manière ce double constat influe sur la perception de la corruption.

En se livrant à l'analyse du cas (4), on remarque que le montant du pot-de-vin est le seul élément de différenciation avec le cas de référence. Cette somme plus conséquente est l'indicateur d'un enjeu économique d'un autre ordre, c'est-à-dire d'une espérance de profits plus élevés. Cela rend-il le manquement à l'éthique plus apparent ? On observerait alors un accroissement du degré de corruption perçue. Ou, inversement, la relative indifférence aux gains est-elle défavorable à la révision du jugement éthique ? Dans cette hypothèse, une valeur proche de 7.3 devrait être enregistrée. L'enquête aboutit à une note moyenne de 7.72. Le test de comparaison des deux moyennes nous amène à la limite de la significativité de l'écart mesuré. De nombreux répondants ont même ressenti le besoin de préciser dans leur commentaire que, les faits étant identiques, ils n'avaient aucune raison de modifier leur jugement sur la corruption de l'entreprise.

La logique du cas (5) est radicalement différente. La moyenne obtenue, qui est de 5.88, lui vaut d'être classée comme la deuxième circonstance atténuante après le cas (2) où l'entreprise était forcée de payer un pot-de-vin pour que ses droits légitimes soient reconnus. Dans l'argumentation développée par les commentaires des répondants, on retrouve des accents hobbesiens. Quand votre vie est menacée, tous les coups sont permis. Des comportements tels que le mensonge, la triche ou la trahison relèvent quasiment du droit naturel dans des conditions aussi dramatiques. Cette tendance à alors minorer la gravité de la corruption n'empêche pas un autre type de réaction, certes minoritaire, mais qui n'est pas sans intérêt. Certains arguent que, selon les principes même du système capitaliste, une entreprise non rentable doit disparaître. En conséquence, ces personnes refusent toute espèce d'indulgence envers cette absence de respect des règles du jeu. C'est anecdotique mais l'un des répondants pousse le raisonnement à son terme. Il ne se contente pas de proposer la même évaluation que dans le cas de référence. Ayant détecté un « manque d'éthique » chez l'entreprise qui ne veut pas se laisser mourir, sa note est même paradoxalement plus dure.

CONCLUSION

Les résultats de l'enquête l'attestent : la rencontre entre la perception de la corruption, telle qu'elle a été définie, et ses formes s'avère féconde. L'opinion des répondants sur la corruption est significativement modifiée par les traits qui la caractérisent. Selon les transformations opérées, une plus grande mansuétude ou, au contraire, une plus grande

sévérité sont susceptible d'être exprimées par les personnes interrogées. Le cas du pot-de-vin que l'entreprise doit régler pour que ses droits soient simplement respectés est symptomatique à ce sujet : c'est la principale circonstance atténuante qui apparaît dans l'ensemble de l'enquête. Dans l'autre sens, quand la corruption est destinée à permettre à l'entreprise de remporter un appel d'offre sans laisser la moindre chance à ses concurrentes, le jugement devient significativement plus négatif. Cette altération du regard porté sur la corruption est à la fois la conclusion principale de cet article et un point de départ pour de nouvelles investigations.

Parmi les prolongements possibles, il pourrait être intéressant d'identifier à partir de cette enquête des types de positionnement spécifiques par rapport aux formes de la corruption - ceux qui refusent de dissocier les cas, estimant que le paiement d'un pot-de-vin efface toute considération, constitueraient un groupe ; ceux qui sont sensibilisés à telle forme de corruption un autre groupe, etc.... De plus, il ne faut pas oublier que le questionnaire a été administré à une population extrêmement homogène. Les étudiants d'école de commerce ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble de la population. Peut-être que le cynisme qui se dégage de certains commentaires - « de toute façon, c'est ainsi dans les affaires » - témoigne que ceux qui les énoncent ont été trop bien (ou trop mal) formés à la résolution de problématiques particulières. Il n'est pas assuré que le reste de la population réagisse pareillement, ni pour donner un autre exemple qu'il soit capable de distinguer aussi finement entre les diverses manières de provoquer une distorsion de concurrence. Soumettre le questionnaire à d'autres populations permettrait de tester la robustesse des résultats obtenus ici. Et enfin, pourquoi ne pas vérifier dans les verdicts si les magistrats qui jugent les affaires de corruption n'appliquent pas inconsciemment une grille d'interprétation qui s'en rapproche.

ANNEXE : CALCULS DES TESTS DES COMPARAISONS DE MOYENNES**Tableau 3. Calcul des moyennes et écarts types**

	Moyenne	Ecart type
X1	7.3	1.90
X2	6.35	2.26
X3	7.45	1.89
X4	5.06	2.55
X5	7.75	1.76
X6	8.34	1.90
X7	6.23	2.55
X8	7.72	1.85
X9	5.88	2.57

Tableau 4. Comparaison à la valeur observée

Comparaison X_i/X_j	moy X_i - moy X_j	$(\mu_i^2/n + \mu_j^2/n)^{1/2}$	Valeur observée
X1/X2	0.95	0.236	4
X1/X3	0.15	0.214	0.69
X1/X4	2.24	0.255	8.77
X1/X5	0.45	0.207	2.17
X1/X6	1.04	0.215	4.83
X1/X7	1.07	0.254	4.21
X1/X8	0.42	0.212	1.97
X1/X9	1.42	0.256	5.53

RÉFÉRENCES

- Andersson, S., & Heywood, P. M. (2009). 'The Politics of Perception: Use and Abuse of Transparency International's Approach to Measuring Corruption'. *Political Studies*, 57(4): 746-467.
- Anduiza, E., Gallego, A., & Munoz, J. (2013). 'Turning a Blind Eye: Experimental Evidence of partisan Bias in Attitudes Towards Corruption'. *Comparative Political Studies*, 46(2): 1664-1692.
- Andvig, J. C., & Moene, K. O. (1990). 'How Corruption May Corrupt'. *Journal of Economic Behavior and Organization*, 13(1): 63-76.
- Bardhan, P. (1997). 'Corruption and Development: A Review of Issues'. *Journal of Economic Literature*, 35(3): 1320-1346.
- Belasen, A. R., & Peyton, K. (2011). 'Measuring the Impact of Development on Corruption Perceptions: A Comparative Study of Developed and Developing Countries'. Colloque annuel de l'Eastern Economics Association. New York, février.
- Bohn, S. R. (2012). 'Corruption in Latin America: Understanding the Perception-Exposure Gap'. *Journal of Politics in Latin America*, 4(3): 67-95.
- Cadot, O. (1987). 'Corruption as a Gamble'. *Journal of Public Economics*, 33: 223-244.
- Capron, M. (2006). 'Quel sens donner au mouvement de la responsabilité sociale des entreprises ?'. *European Journal of Economic and Social Systems*, 19(1): 113-124.
- Commission européenne (2009). 'Eurobarometer 72.2. Attitude of Europeans towards Corruption'. Conducted by TNS Opinion & Social at the request of Directorate General for Justice, Freedom and Security, TNS Opinion & Social, Bruxelles, 89p.
- Gatti, R., Paternostro, S., & Rigolini, J. (2003). 'Individual Attitudes Toward Corruption: Do Social Effects Matter?'. World Bank Policy Research Working Paper 3122, août.
- Guisnel, J. (2011). *Armes de corruption massive. Secrets et combines des marchands de canon*. Paris: La Découverte.
- Gutmann, J., Padovano, F., & Voigt, S. (2013). 'Perception vs. Experience: How to Explain Differences in Corruption Measures?'. Mediterranean Research Meeting, Mersin, mars.
- Huntington, S. P. (1968). *Political Order in Changing Societies*. New Haven et Londres: Yale University Press.
- Kahneman, D., & Tversky, A. (1979). 'Prospect Theory: An Analysis of Decision under Risk'. *Econometrica*, 47(2): 263-291.
- Kaufman, D., & Wei, S-J. (2000). 'Does 'Grease Money' Speed Up the Wheels of Commerce?'. FMI Working Paper, WP/00/64.
- Koenig, G. (2009). *Les discrètes vertus de la corruption*. Paris : Grasset.
- Kurer, O. (1993). 'Clientelism, Corruption and the Allocation of Resources'. *Public Choice*, 77(2): 259-273.

- Le Bouillonnet, J-Y. (2013). Rapport d'information sur la mesure statistique des délinquances et leurs conséquences, Assemblée nationale, n° 988, avril.
- Leff, N. H. (1964). 'Economic Development through Bureaucratic Corruption'. *The American Behavioral Scientist*, 8(3): 8-14.
- Louis, G. (2007). 'De l'opacité à la transparence : les limites de l'indice de perceptions de la corruption de Transparency International'. *Déviante et Société*, 31(1) : 41-64.
- Mashali, B. (2012). 'Analyse de la corrélation entre grande corruption perçue et petite corruption dans les pays en développement : étude de cas sur l'Iran'. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 78(4): 827-840.
- Mauro, P. (1995). 'Corruption and Growth'. *Quarterly Journal of Economics*, 110(3): 681-712.
- Melgar, N., Rossi, M., & Smith, T. W. (2010). 'The perception of corruption'. UDELAR, Uruguay, Working Paper, WP 05/08.
- Méon, P-G., & Sekkat, K. (2005). 'Does corruption grease or sand the wheels of growth?'. *Public Choice*, 122: 69-97.
- OCDE (2012). Rapport de phase 3 sur la mise en œuvre par la France de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. Paris : OCDE.
- Olken, B. A. (2009). 'Corruption Perceptions vs. Corruption Reality'. *Journal of Public Economics*, 93(7-8): 950-964.
- Olson, M. (1965). *The Logic of Collective Action: Public Goods and the Theory of Groups*. Cambridge: Harvard University Press.
- Redlawsk, D. P. & McCann, J. A. (2005). 'Popular Interpretations of 'Corruption' and Their Partisan Consequences'. *Political Behavior*, 27(3): 261-283.
- Robert, P., & Zauberman, R. (2011). *Mesurer la délinquance*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Rose, R., & Mishler, W. (2010). 'Experience versus perception of corruption: Russia as a test case'. *Global Crime*, 11(2): 145-163.
- Shleifer, A., & Vishny, R. W. (1993). 'Corruption'. *Quarterly Journal of Economics*, 108(3): 599-617.
- Tanzi, V. (1998). 'Corruption Around the World: Causes, Consequences, Scopes and Cures', FMI Working Paper, WP/98/63.
- Tirole, J. (1996). 'A Theory of Collective Reputations (with Applications to the Persistence of Corruption and to Firm Quality'. *The Review of Economic Studies*, 63(1): 1-22.
- Transparency International (2013). *Corruption Perceptions Index 2013*. Berlin: Transparency International, 5p.